

Admission au Collège universitaire session 2016

Copie épreuve d'histoire (Coefficient 2)

Composition : La place des femmes dans la société française au XX^e siècle

En 1901 est créée la Section Française du Conseil International des Femmes. Ce mouvement, qui a trouvé son origine en 1888 aux Etats-Unis, milite pour une refonte égalitaire du Code Civil, une égalité des salaires ainsi que l'obtention de droits politiques pour les femmes. Ces mêmes revendications ont fait l'objet, tout au long du XX^e siècle, de nombreuses luttes visant à atteindre une société plus égalitaire. En effet au début du XX^e siècle, les femmes ne sont pas citoyennes et sont considérées comme des mineures. Cependant, les combats d'un certain nombre de femmes et de quelques hommes ont entraîné des améliorations par l'obtention de droits dans divers domaines de la vie publique. En revanche la société et les média de masse continuent de transmettre une vision stéréotypée de la femme.

Ainsi, nous nous demanderons dans quelle mesure les combats féministes ont permis, tout au long du XX^e siècle, de nombreuses améliorations du statut de la femme et de leur perception par la société.

Si les femmes sont politiquement et juridiquement marginalisées jusqu'en 1945, elles obtiennent, après 1945, des droits sociaux et politiques malgré la persistance de profondes inégalités.

Dans le code civil Napoléonien de 1804, il est dit que le « mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari » ou encore que « les entrailles de la femme sont la propriété du mari », le devoir conjugal étant alors une obligation. Si ce texte date du début du XIX^e siècle, il est bon de signaler que la plupart des articles qu'il contient ne seront pas abolis avant le début du XX^e siècle pour certains et avant les années 1960 pour d'autres (le Code Matrimonial, par exemple). Les femmes sont alors considérées comme des « majeures incapables ». Elles ne sont pas citoyennes, n'ont donc pas le droit de vote, pas le droit au divorce ou de disposer librement de son argent. Elles sont placées sous la tutelle de leur père ou de leur mari, les femmes célibataires étant extrêmement mal vues, sans parler du droit à l'avortement, alors appelé « infanticide », qui était alors puni de mort. Au final, la multiplication des combats menés par les femmes cherchant à atteindre une égalité civique et juridique vont pousser la III^e République à rompre, très légèrement, avec cette tradition ancestrale de supériorité de l'homme sur la femme.

De nombreux mouvements féministes font effectivement leur apparition au début du XX^e siècle. L'union Française pour le Suffrage des Femmes (UFSF) est créée en 1909 avec pour principale revendication le droit de vote. Mené par Cécile Brunschvicg à partir de 1924, le mouvement sera l'objet de moqueries par la société patriarcale qui les affuble du nom de « suffragettes ». A la même époque, Louise Weiss crée le mouvement « Femme Nouvelle ». Cet essor des revendications féministes poussa les politiques à agir et de timides lois sociales furent promulguées telles que l'abolition de la peine de mort pour « infanticide » en 1901 ou la possibilité pour les femmes de disposer librement de leur salaire en 1907 ou

encore l'obtention en 1913 de quatre semaines de congés en cas de maternité. Se développe également la mode vestimentaire de la « garçonne », par les vêtements ou la littérature, comme dans La Garçonne de Victor Margueritte (1922).

Cependant, avec la création de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française par Jacques Bertillon en 1896 ou avec les lois natalistes de 1920 et 1923, est réaffirmé le rôle subalterne de la femme. La citation du sénateur Bérard « séduire et être mère, c'est pour cela qu'est fait la femme » prononcée à l'Assemblée Nationale en 1919 décrit parfaitement le rôle auquel on veut assigner la femme dans la III^e République.

En outre, l'émancipation, bien que limitée, des femmes passe par leur accès relatif au travail et à l'éducation. En 1880, la loi Camille Sée permet l'accès des filles à l'éducation primaire mais leur programme est cependant différent de celui des hommes, censé former de bonnes mères pour leurs futurs enfants. En 1919 est créé un baccalauréat féminin et, c'est seulement en 1924 que les programmes sont uniformisés entre les filles et les garçons. Si, sous la III^e République, la place de la femme est majoritairement au foyer à s'occuper des enfants, les femmes ont travaillé, contrairement à l'imaginaire collectif. Ce travail ne fut cependant pas comptabilisé car elles travaillaient bien souvent pour le compte de leur mari. Durant la Première Guerre mondiale, le taux d'activité des femmes est de 50%. Bien que la fin de la guerre signifie pour la plupart le retour à la maison, cette expérience a préparé un changement des mentalités. De même, l'entrée de trois femmes non électrices et non éligibles (Irène Joliot-Curie, Cécile Brunschvicg et Suzanne Lacore) au gouvernement du Front Populaire favorise également une plus grande ouverture d'esprit de la population. Alors que le régime de Vichy constitue un grand retour en arrière, le retour de la gauche au pouvoir à la Libération et le rôle des femmes dans la Résistance ont permis, après 1945, l'obtention de droits sociaux et politiques malgré le maintien de profondes inégalités.

L'après Seconde Guerre mondiale est marqué par l'accès des femmes au travail et aux droits civiques. Bien plus de femmes travaillent au sortir de la guerre. La mise en place de l'Etat-Providence par l'installation de crèches et la simplification par l'électroménager des tâches domestiques favorisent le travail des femmes, si bien qu'au milieu des années 1960, le nombre d'actives est le même que celui d'actifs. Cependant, les femmes occupent principalement les emplois secondaires moins bien rémunérés et en bas de l'échelle sociale. En 1964, il y eut plus de bachelières que de bacheliers, signalant leur accès à l'éducation. Toutefois, les femmes sont peu représentées dans le supérieur. Par ailleurs, l'ordonnance d'Alger du 21 Avril 1944 leur donne le droit de vote, qu'elles exercent pour la première fois aux élections municipales d'Avril 1945 alors que la même année, 33 femmes firent leur entrée à l'Assemblée Nationale. En revanche, la politique reste une affaire d'hommes et les femmes demeurent sous représentées. La conquête de leurs droits sociaux et de leur accès au travail n'arrête pas les mouvements féministes, dont les revendications se dirigent vers le droit à disposer de son corps.

L'Interruption thérapeutique de grossesse fut autorisée en 1955 mais ne porte que sur les grossesses à risque. Les revendications féministes et l'engagement de certaines personnalités telles que Simone de Beauvoir entraînent l'autorisation de la pilule contraceptive en 1967, avec la loi Neuwirth 1, alors que cette même année, le Royaume-Uni légalise l'avortement. Des émissions telles que « Allo Mérie ! » sur RTL vulgarisent des sujets tabous tels que le plaisir sexuel dans un couple. En 1970, la création du MLF est marquée par des actions visant à sensibiliser le plus de personnes possibles aux luttes

féministes telles que leur action à l'Arc de Triomphe où elles vont déposer une gerbe en utilisant des slogans tels que « Il y a plus inconnu que le soldat inconnu, sa femme ». Des procès tels que celui de la jeune Marie-Claire, 16 ans ayant décidé d'avorter après un viol en octobre-novembre 1971 suscitent le débat et l'avocate Gisèle Halimi créa l'association « Choisir » afin de défendre les femmes ayant avorté. En 1974, ces mouvements obtiennent du gouvernement le remboursement par la Sécurité Sociale de la pilule contraceptive. Après des actions telles que la publication du Manifeste des 343 dans les colonnes du Nouvel Observateur ou la déclaration des 331 médecins du groupe Information Santé d'avoir pratiqué des avortements, ainsi que grâce à l'action d'hommes et de femmes politiques, la loi Veil est promulguée en 1975, autorisant l'avortement jusqu'à 10 semaines de grossesse. Une prorogation de cette loi sera faite en 1982 avec des grandes manifestations du MLF en 1979, prolongeant le temps d'attente possible pour un avortement et entraînant son remboursement par la Sécurité Sociale.

Ainsi de nombreux droits politiques et juridiques ont été obtenus au cours du XX^e siècle et malgré cela, de profondes inégalités persistent encore aujourd'hui. Tout d'abord les femmes sont très peu représentées dans les hautes fonctions politiques rendant des évènements tels que la création d'un ministère des Droits de la Femme confié à Yvette Roudy en 1981 ou la nomination d'Edith Cresson, comme Premier Ministre en 1991 par Mitterrand, significatifs. Toutefois les lois visant à réduire les inégalités hommes/femmes se sont multipliées ces dernières années : Loi Roudy en 1983, sur la parité en 2000, sur l'égalité des salaires en 2006. Mais malgré cela l'écart des salaires qui était de 23% en 1990 ne baisse que très lentement et ce que l'on appelle le « plafond de verre » empêche les femmes d'accéder aux plus hauts postes d'une entreprise à cause de leur possibilité de tomber enceinte. En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon, signalant la place d'infériorité qu'elles occupent encore dans l'esprit de certains. Elles sont également sous représentées dans la vie politique (il y a seulement 27% de femmes à l'Assemblée Nationale et les médias, la publicité et l'éducation continuent de véhiculer une image stéréotypée de la femme.

Si le statut d'infériorité de la femme communément admis sous la III^e République n'est plus une réalité actuellement, et si de nombreux droits ont été acquis et ont permis une véritable émancipation de la femme, des inégalités demeurent cependant et il s'agit de se battre pour les réduire. La campagne « He for She » lancée par Emma Watson en 2014 vise à encourager les hommes à se mobiliser eux aussi pour les droits des femmes.